



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Les frontières de notre maîtrise

M. Claude Monnier a déjà écrit des milliers d'articles, mais en les lisant, on a le sentiment qu'il regarde chaque jour le monde avec des yeux neufs. Et la réalité qui il ne cesse de redécouvrir suscite en lui mille étonnements féconds.

Dans *Le Matin dimanche du 17 dé-*

Cembre, M. Monnier consacre un article aux mesures globales destinées à régler les grands problèmes du monde. Il note que les mesures de contrôle des naissances, destinées à lutter contre le sous-développement du Tiers Monde, ont conduit, notamment en Chine, à un vieillissement de la population qui va priver son économie en expansion de la main d'œuvre nécessaire. Les micro-crédits, ces quelques dizaines de dollars accordés aux plus pauvres et censés les transformer en micro-capitalistes, n'ont fait que les enfermer dans leurs dettes. Cette idée avait pourtant valu le prix Nobel de la Paix à son concepteur (dois-je vraiment dire «pourtant»?). Il apparaît aussi que les engrangements chimiques ont permis de produire une quantité de nourriture telle qu'il aurait fallu transformer deux fois plus de forêts en champs cultivables pour la produire en

Comme chacun sait, les mots «amour», «délice» et «orgue» sont masculins au singulier et féminins au pluriel: un amour éternel, des amours tumultueuses. Cette bizarrie grammaticale scandalise certains.
Il y a quelque temps, lors d'une

chroniqueurs» s'émerveilleront quelques minutes sur le langage des jeunes, louant la concision des SMS et l'«inventivité» de l'argot des banlieus. Puis, M. Stéphane Carelli, professeur à l'*International Business School* (IMD), radical rollois tendance «lémantine urbain», se plaindit que l'école vaudoise obligeât son fils à apprendre la règle «amour, délice et orgue»; l'enfant en était tout retourné; à l'aube du XXI^e siècle, il était plus utile de savoir communiquer efficacement que d'assimiler des vieilleries! L'émission accueillait également M^{me} Marinette Matthey, professeur associé à l'Université de Lyon 2, linguiste officielle des ondes romandes, qui ne manque jamais de rappeler qu'elle est aussi mère de famille (universitaire et maman d'ados, c'est sympa, non?). Celle-ci renchérit sur les propos de M. Garelli: son fils avait raison de se révolter; on n'avait pas idée de bousculer le crâne des jeunes avec une survie indigne.

L'espace d'une matinée, l'alliance se renouvelait entre le libéral utilitariste et l'universitaire de gauche, entente cordiale qui causa la victoire d'EVM et favorisera l'adoption de réformes nocives sommeillant encore dans les ordinateurs

encore en train qui ne demande qu'à construire son savoir» et à «s'exprimer» avec des «outils langagiers» plus performants; elle le constraint à accepter sans explication un phénomène irrational.

Et quand on tente d'expliquer la bizarrie, il faut pénétrer le corps historique de la langue, en sonder la chair qui vieillit et se durcit, examiner l'affaire dans la durée, et recourir au latin! Pour le moderne, faire de l'histoire, c'est retourner dans un monde hiérarchisé, donc mauvais. «Amour, délice et orgue» est un savoir réservé à une

ougés en voie de disparition. Sa
e sert même pas à briller dans les sa-
ons de l'IMD où, de toute façon, on
arle en anglais.

« Amour, délice et orgue » est éli-
aire. Ce vestige, non content d'humili-
er l'intelligence des élèves, en exclut
certains. Les étrangers ne peuvent l'ap-
rendre par « immersion », car les « lo-
uteurs » indigènes ne s'en servent pas
« l'oral ». Qui parle d'« amours mal-
heureuses », de « délices infinies » et de
grandes orgues », à part certains bour-
eois âgés passant pour « cultivés »
selon les normes de leur classe en per-

Police et orgue

Du point de vue du sens aussi « amour, délice et orgue » sent le vieux En comparaison du « sexe », l'amour n' pèse rien à l'heure du salon Extasia et des boîtes échangistes. L'orgue fait penser à une musique résonnant dans des églises vides. On pourrait admettre les délices à condition qu'elles passent à la moulinette du bio et de la cuisine moléculaire. On veut bien des délices point trop grasses, hygiéniques, bran chées.

... et vous pourrez que, mag-
son effrante opacité, « amour, délic-
et orgue » intrigue encore. Tous les en-
fants ne s'appellent pas Garelli. Cer-
tains élèves sont encore bienveillants
envers la langue française. Ils lisent l'
Cid et aiment ça. Ce sont eux qui fon-
remarquer au professeur qu'au ver-
1788 (entre autres), Corneille met l'
mot amour au féminin singulier dan-
la bouche de don Sanche, rival mal-
heureux de Rodrigue auprès de Chi-

*Et malgré l'intérêt de mon cœur
amoureux,
Pendant infiniment, j'aime en-
core ma défaite,
Qui fait le beau succès d'une
amour si parfaite*

Les élèves ne s'offusquent pas de cette nouvelle complication. Tout espion n'est pas perdu. Un beau jour, M^{me} Matthey et M. Garelli seront peut-être « ringardisés » par les générations mon-
tantes.

JACOUES PERRIN

Le numéro: 2,50 francs. Abonnement annuel: 69 francs; gymnasien, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Les frontières de notre maîtrise

Versées dans leur objet et partoutées dans leur expression; ordre particulier des communautés de tous ordres ouvrant sur le territoire; ordre de l'amitié, qui rassemble les personnes, adoucit la pression des lois et constitue le but terrestre de l'action politique.

— quand on regarde un problème ici on en crée dix autres à l'autre bout du système —, qu'il est exclu qu'un truc, une combine ou un abracadabra, fissent-ils géniaux, parviennent à nous donner le pouvoir (quasi divin) de faire danser la planète bleue au son de notre pipeau.»

M. Monnier aurait aussi pu donner l'exemple du communisme égalitaire qui engendré la société la plus inégalitaire et la moins solidaire de l'histoire. Il aurait pu nontrier, comme on le voit en Suisse, que le bérrialisme engendre un contrôle étatique M. Monnier conclut qu'«il nous faut faire ce que nous dicte notre conscience», mais sans croire pour autant que «nous avons trouvé la solution». D'accord, mais est-ce vraiment tout? Est-ce que vraiment l'homme se trouve seul avec sa Cet ordre politique ne résout pas de sol les problèmes concrets qui se posent d'une façon renouvelée au gouvernement. Mais la cohérence qu'il donne à la communauté rend possibles des solutions qui évitent ou réduisent au minimum les dom-

u nom de la concurrence engendre généralement des monopoles. Il aurait pu souhaiter que cette suppression a servî de tremplin à l'initiative sur la caisse unique.

Ces mesures générales ne sont pas simplement coûteuses et d'un faible renforcement: leurs effets sont essentiellement négatifs. Le désordre qu'elles engendrent n'est durable, parfois irréversible. On ne peut même pas se soulager la conscience en se disant que c'est mieux que rien!

Explication de M. Monnier: «Notre terre est un mobile de Calder tellement norme, aux réactions tellement imprévisibles, que nous devons faire face au risque de l'effacement de la population, à la fois un-

Nous ne le croyons pas. Entre les deux, il n'y a pas le vide, mais les communautés humaines, en particulier les communautés politiques qui, de la tribu à la nation, introduisent un ordre limité mais réel entre les hommes et dans les choses: ordre institutionnel qui dessine le territoire et ses frontières, répartit et délimite les pouvoirs, organise et protège la population; ordre des mœurs, qui naît dans la durée, sélectionne les comportements bienfaisants pour la cité et fonde des lois applicables à la population, à la fois uni-

saissable en chevêtement du monde?

Nous ne le croyons pas. Entre les deux, il n'y a pas le vide, mais les communautés humaines, en particulier les communautés politiques qui, de la tribu à la nation, introduisent un ordre limité mais réel entre les hommes et dans les choses: ordre institutionnel qui dessine le territoire et ses frontières, répartit et délimite les pouvoirs, organise et protège la population; ordre des mœurs, qui naît dans la durée, sélectionne les comportements bienfaisants pour la cité et fonde des lois applicables à la population, à la fois uni-

raître l'extraordinaire complexité des choses. Il la structure, la met en valeur, la rend utile. Du même coup, et mieux encore que les ratages mondiaux dénoncés par M. Monnier, il met en relief l'extraordinaire grossièreté des trucs, des combines et des abracadabras destructeurs que des politiciens opinièrement aveugles imposent aux réalités vaudoise et suisse et qui s'appellent «unification», «centralisation», «étatisation».

OLIVIER DELACRÉTAZ

¹ «Les trucs pour sauver le monde, ça n'existe pas»

Pour ce qui est d'*amour*, Grevisse donne l'explication suivante :

« Amour n'avait, dans l'ancienne langue, que le genre féminin. C'est pour concilier l'usage ancien et l'étymologie (*amor* est masculin en latin) que les grammairiens du XVIIe et du XVIIIe siècle ont établi, non sans subtilité, une différence de genre d'après le nombre. — Pour Vaugelas, quand *amour* signifiait Cupidon ou quand il était dit de l'amour de Dieu, il était toujours masculin ; en dehors de ces deux cas, *amour* était, selon lui, indifféremment masculin ou féminin (mais il jugeait le fé-

Pour ce qui est de *délice/délices*, il indique que *Délice* et *délices* sont issus, le premier du neutre latin *delicium*, le second du féminin latin *deliciae*. Cela explique la variation du genre au pluriel, au XVIIIe siècle. — Vaugelas condamnait délice au singulier: »

Pour *orgue*, il indique que le genre « a été hésitant dès le Moyen Age, à cause de l'initiale vocalique. C'est par réaction étymologique (le latin *organum* est neutre) que ce nom est devenu masculin, du moins au singulier. »

La fin de
Domaine Pul

a mise en page était déjà

de l'arrêt de la publication sur papier de l'hebdomadaire socialiste *Domaine Public* (le site de DP subsiste, il sera développé et son accès sera gratuit). Nous reviendrons sur cette regrettable déci-

B

L'église médiévale de Grandson

900 ans de patrimoine religieux et artistique

Dans *La Nation* du 18 août dernier, nous avions donné nos premières impressions sur la restauration de l'église de Grandson. Nous avions aussi annoncé la parution d'un ouvrage collectif publié à cette occasion sur le sujet. Celui-ci est maintenant disponible; il se présente sous la forme d'un livre d'assez grand format, sur papier glacé, de 200 pages environ sans compter les notes et annexes techniques, illustré de très belles photographies.

La variété des articles, écrits par les maîtres d'œuvre de la restauration, architectes, archéologues, ingénieurs, restaurateurs d'art, techniciens des divers métiers du bâtiment, historien de l'époque où le prieuré bénédictin St-Jean-Baptiste a été construit, pasteur de la paroisse, tous ces articles nous présentent une image très complexe et riche de la multitude des disciplines qui ont été sollicitées et ont dû concourir à une œuvre finalement unique.

L'image qu'on se faisait du passé du couvent de Grandson, de ses relations avec les seigneurs du lieu ou avec la Maison mère de La Chaise-Dieu en Auvergne, s'est enrichie de nouvelles données. Cependant, les sources depuis le XII^e jusqu'au XVI^e siècle sont rares. La date de l'installation d'une communauté et de la construction d'un monastère peut être cernée avec une certaine approximation: on sait qu'en 1148, Grandson est mentionné comme appartenant à la congrégation de la Chaise-Dieu.

Les dernières recherches archéologiques ont montré que le chevet actuel, de construction rectangulaire, avait été précédé d'un chevet roman, formé d'une abside et de deux absidioles semi-circulaires. La disposition rappelle les églises clunisiennes, en particulier celle de Brancion près de Taizé. La nef primitive était de mêmes dimensions que l'actuelle, mais très probablement recouverte d'un plafond de bois.

L'influence de la famille de Grandson est avérée fin du XIII^e siècle - début du XIV^e, où Othon 1^{er} fait agrandir le chevet de l'église et les deux chapelles latérales pour permettre l'augmentation du nombre des moines, qui passe de cinq à douze; en même temps, il obtient la réunion à Grandson de deux prieurés d'outre-Jura, et la collation de plusieurs pa-

roisses de villages proches, avec attribution des revenus.

Othon est enseveli à la cathédrale de Lausanne, son cœur dans le couvent des franciscains de Grandson (qui existait à l'entrée du bourg, à l'emplacement de l'Hôtel de ville actuel), et un tombeau-cénotaphe est édifié à la chartreuse de La Lance près de Concise; on peut aussi supposer qu'il ait eu un cénotaphe dans le prieuré de St-Jean-Baptiste.

Guillaume de Grandson, seigneur de Ste-Croix et Grandcour a peut-être aussi laissé une marque dans l'église du prieuré: un fragment de décor mural montre l'image de mollettes, telles qu'en portaient ses armoires qu'on voit répétées en tapisserie dans l'église de Ressudens. Guillaume a aussi instauré une liturgie funéraire en mémoire d'Othon 1^{er}, son grand-oncle, et de l'ensemble de sa famille, liturgie qui se déroulait chaque année, les premiers jours de novembre, successivement chez les franciscains, les chartreux, puis les bénédictins.

L'histoire suit son cours et continue d'apporter ses modifications à l'édifice. Vers 1508: construction de la chapelle Bourgeois, chapelle gothique flanquant en contrebas le côté sud du chœur.

1513 - 1515: construction, voire renforcement des deux piliers occidentaux de la croisée, soutenant le poids du clocher, œuvre du prieur Niccolas de Diesbach, qui a placé un cartouche à ses armes sur chacun des deux piliers.

En 1554, c'est l'introduction de la Réforme; le couvent, bâtiments et cloître, devient propriété de la Commune. Quant à l'appartement du précédent, une partie est rachetée par un ancien bailli. Dans l'église, un badigeon uniforme est appliqué sur les peintures murales, sur les chapiteaux (celui de la Vierge principalement). Plus tard, au XVIII^e siècle, on construit de gros contreforts sur l'extérieur des murs de la nef, pour contenir la poussée des voûtes, on ouvre une porte dans le mur nord et des baies dans les murs nord et sud de la nef, on modifie l'entrée principale, en façade ouest.

De 1892 à 1899 a lieu la première grande restauration, sous la conduite de l'architecte Léo Châtelain. Cette restauration fait montrer l'esprit très orienté, en relation avec l'esprit de son époque; Léo Châtelain, qui n'a

guère laissé de textes indiquant ses choix, ses buts et ses travaux, a manifestement voulu retrouver un état pré-motif roman, tel qu'il le rêvait; il a supprimé les gros contreforts, remplaçé les larges baies par de petites fenêtres correspondant aux travées et arcatures de la nef; il a ainsi recréé de l'ancien où celui-ci avait disparu, et plus grave au dire des archéologues d'aujourd'hui, il a imaginé une paroi sud à la similitude de celle du nord alors que, dans la pierre, aucun témoin n'en a été retrouvé pour l'affirmer.

La façade occidentale a aussi été imaginée en partant de plusieurs modèles possibles. Un pignon, avec une rose entourée du tétramorphe, a pris la place d'un toit en demi-croupe surmontant un oeil-de-boeuf et une fenêtre rectangulaire. Victor-Henri Bourgeois note que la décoration de la porte est inspirée de celle de l'église de Bonmont. Il parle de cette reconstruction comme d'*«un beau portail de style roman»*.

Dans la même idée de restauration de l'ancien, Châtelain avait choisi de laisser la pierre nue (tout en respectant le décor peint là où il existait encore); ainsi le calcaire roman jaune, taillé, voisinait sur la même paroi avec des boulets de grès d'époque gothique, ou avec la voûte de tuf, de couleur et d'aspect totalement disparates. Cela mettait en évidence les différentes étapes de construction, et permettait de lire leur histoire à la surface des murs; mais cela avait l'inconvénient, grave celui-là, de morceler l'architecture au détriment de son unité, qui est somme toute la finalité de l'œuvre.

Aussi la restauration actuelle a-t-elle opté pour le choix inverse, celui de l'intégration de toutes les parties pour donner un sens à l'ensemble. Pour atteindre cet objectif, il a fallu user de plusieurs techniques (restauration, rejoindre, jointer, enduire) exposées dans le livre, mais qu'il n'est pas possible d'aborder ici. Par-dessus toutes les retouches et toutes les surfaces (excepté les peintures) est appliqué un badigeon blanc, plus ou moins transparent selon l'emplacement, destiné à atténuer les contrastes, à rapprocher les couleurs des divers éléments architecturaux (murs, voûtes, pilastres, nervures, encadrement et remplacement des fenêtres), sans les uniformiser, mais en les soulignant délicatement, mettant en valeur et en correspondance les volumes, leur

pénétration réciproque, leur complémentarité. De là vient cette impression que nous avions notée, d'un intérieur entièrement nouveau, plus vaste, plus profond, plus haut, avec une harmonie qui se découvre soudain entre les parties massives de l'enveloppe et l'élegance fine des colonnes en deux rangées parallèles se profilant sur les perspectives ouvertes du chœur et des chapelles latérales.

Le livre contient d'autres chapitres, traitant d'objets artistiques ou d'intérêt général, comme les chapiteaux romans, par exemple, d'une originalité et d'une beauté qui a fait depuis longtemps leur réputation, mais qui posent toujours des questions historiques (leur hauteur, leurs auteurs, la signification de leur groupement); ou les sépultures dans l'église et celles en dehors de l'abside romane, les monuments funéraires; ou encore les cloches (de 1477, 1514 et 1520), les vases acoustiques dans les voûtes, les vitraux (du XIX^e siècle); même les tuiles. On ne peut pas être plus complet.

Des chapitres traitent de problèmes scientifiques, comme l'analyse chromatographique des divers fragments coloriés, ou l'analyse palynologique, c'est-à-dire des pollens trouvés dans les mortiers, et permettant de dater ceux-ci.

Une mention spéciale doit être faite des reproductions photographiques, et particulièrement de celles qui illustrent le bâtiment après sa restauration: superbères réalisations en couleurs, certaines pleine page, d'autres double page, à côté de clichés de l'ancien état, ou de photos simplement utiles à la compréhension du texte. Elles témoignent de la brillante réussite de toute l'œuvre de restauration, placée sous la direction de M. Bernard Verdon, qui fut chargé de l'ensemble du projet. Et c'est à ce dernier que nous emprunterons pour terminer une citation qu'il fait de M. Edward Norman, auteur d'un livre sur l'art et l'histoire des églises de la chrétienté: «Il reste que des hommes et des femmes éprouvent toujours la nécessité de lieux privilégiés où la transcendance puisse s'exprimer avec les matériaux de la terre, où le témoignage de la foi puisse transformer l'existence présente en attente de l'éternité».

GEORGES PERRIN

Coopérative de l'Etivaz a réagi et, depuis un an, utilise «un système de marquage au chalumeau qui s'avère très efficace contre les imitations». Ce qui fait que le fromage vendu sous ce nom-là aux Etats-Unis, au Japon, en France et dans d'autres pays européens provient bel et bien de ce petit coin du Pays de Vaud...

Les miliciens vaudois à l'assaut de Paris et des Invalides

(fm) Le 4 décembre est traditionnellement la fête de la Sainte-Barbe, patronne des artilleurs, sapeurs-pompiers et de toutes les professions en rapport avec les flammes, les éclairs et la poudre. L'an passé, M. Franz Gilliéron, hôtelier morgien passionné d'artillerie, se rend avec quelques

amis à Paris pour assister à cette fête qui a lieu dans la cour d'honneur des Invalides à Paris. Ni une ni deux, il prend contact avec les organisateurs pour faire venir les cavaliers de la batterie d'artillerie des Milices vaudoises. Une année plus tard, ce qui était un rêve un peu fou est devenu réalité: vingt cavaliers en uniforme défilent sur sept kilomètres sous escorte, avant l'arrivée, solennelle et pleine d'émotion pour les protagonistes, sur l'esplanade des Invalides où le vieux canon qui servit en 1847 pendant la guerre du Sonderbund se fit entendre haut et fort. Non loin de là, dans le Dôme, Napoléon a dû se demander si, avec cette invasion vaudoise, l'histoire ne lui jouait pas un drôle de tour...

Aspects de la vie vaudoise

manque de volonté et de ténacité de nombreux jeunes, l'exemple d'Eric Péguriron mérite d'être relevé. Puisque ses efforts établissent couronnés de succès!

L'Etivaz, un fromage inimitable

(fm) 24 heures du 12 décembre dernier nous apprend qu'en Europe les producteurs d'aliments protégés par des appellations d'origine contrôlées sont fâchés: ils ne savent comment faire face aux imitations, «leurs produits sont copiés et leurs marques détournées dans le monde entier». Un produit du terroir vaudois résiste à ce phénomène: le célèbre fromage de l'Etivaz. L'explication paraît toute simple: comme, par le passé, on a bien essayé d'imiter ce produit, la

Patron à 20 ans

(fm) Quelques semaines après avoir perdu son père, le jeune Eric Péguiron décide de reprendre la boucherie familiale de Fey, au cœur du Gros-de-Vaud, aidé et conseillé par son frère et sa sœur aînées. Ce pourrait n'être qu'un fait divers, mais il est riche de leçons. D'abord, il faut mettre en évidence le sens de la continuité, de la filiation au sens fort, chez ce jeune homme de vingt ans qui explique (24 heures, 9-10 décembre 2006): «Je ne fais que continuer quelque chose qui existait déjà». Ensuite, soulignons son abnégation face au travail: environ 15 heures par jour! A une époque où l'on se plaint, parfois à juste titre, de la passivité, du

Qu'est-ce que la Suisse a perdu?

Un de nos amis, M. Jean-Jacques Rapin, s'en prenait récemment (*La Nation* N° 1799 du 9.12.2006) à la rediffusion par la TSR le 12 novembre dernier de l'émission: «L'homme perdu de la Suisse». Le titre de son article posait la question: «Où va la TSR?» Nous allons tenter d'y répondre après avoir étudié les divers documents relatifs à cette affaire.

Une émission contestée

Passée à l'antenne en mars 1997, cette émission de *Temps Présent* ayant pour auteur M. Daniel Monnat avait suscité une plainte collective de 129 personnes auprès de «L'autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision» (AIEP), à Berne. On se souvient que M. Monnat, s'appuyant en particulier sur les historiens Hans-Ulrich Jost et Jakob Tanner, accusait les autorités suisses et certains industriels d'avoir pactisé avec les Allemands de 1939 à 1945. Après avoir consulté les historiens Jean-Claude Fayez, (Genève) et Georges Kriegs (Bâle), l'AIEP rendait cette décision le 27.08.1999 : «*L'Autorité de plainte constate que le caractère unilatéral de l'émission n'a pas permis au public de se forger librement une opinion sur le sujet traité. L'émission a omis à plusieurs reprises d'apporter un éclairage différencié sur les événements rapportés tenant compte de la diversité des avis existant parmi les historiens. En contrevenant à l'obligation de présenter fidèlement les événements contenus à l'art. 4 LRTV, le diffuseur a violé le droit des programmes.*» (p. 16).

L'affaire aurait pu en rester là si la SSR n'avait pas recouru au Tribunal fédéral (TF) contre la décision de l'AIEP. Or, en date du 21.11.2000, la II^e Cour de droit public du TF rejettait le recours de la SSR, confirmant ainsi la décision de l'AIEP. Ajoutons que l'émission contestée avait été mise sous embargo par la TSR durant cette procédure. Cela signifie qu'elle ne pouvait pas être diffusée, à Genève ou ailleurs, et que des particuliers ne pouvaient pas en faire l'acquisition.

On avait tout lieu de penser que le problème était réglé. Mais contrairement à la SSR qui y avait renoncé, M. Monnat, assisté de Me Charles Poncelet, avocat à Genève, présentait le 13.06.2001 une requête contre la Confédération suisse auprès de la «Cour européenne des droits de l'homme» siégeant à Strasbourg. Le plaignant alléguait que l'AIEP soutenue par le TF avait porté atteinte sa liberté d'expression telle qu'elle est garantie dans la «Convention européenne des droits de l'homme» (CEDU) en son article 10.

Deux droits en présence

Au moment des faits relatés ci-dessus, les émissions radio-TV étaient soumises à la «Loi fédérale sur la radio et la télévision» (LRTV) du 21.06.1991, loi qui repose sur le fondement des articles 36 et 55bis de la Constitution fédérale. S'il est relativement facile pour quiconque de créer un journal, il n'en va pas de même pour qui veut diffuser des programmes sur les ondes. Il faut tout d'abord obtenir une concession de la Confédération, concession assortie de certaines règles auxquelles la diffusion est soumise. Citons l'art. 4 LRTV qui concerne particulièrement notre sujet:

1. Les programmes présentent fidèlement les événements, ils reflètent équitablement la pluralité de ceux-ci ainsi que la diversité des opinions. 2. *Les*

vues personnelles et les commentaires doivent être identifiables comme tels.

Selon l'AIEP, c'est cet article que la SSR a violé dans l'émission incriminée. Notons au passage que, sans avoir une formulation très rigoureuse, cet article touche au problème de la vérité de l'information qui est préservée par ces règles obligeant à un certain équilibre. Pendant longtemps, cette loi LRTV n'a guère concerné que la SSR. Elle jouissait d'un monopole de fait et avait donc une grande emprise sur l'opinion publique.

A qui estimerait la SSR ainsi birmée, il faut rappeler qu'elle seule bénéficie de la totalité de la redérence payée par les auditeurs et téléspectateurs. Depuis quelques années il est vrai, on a vu apparaître d'autres diffuseurs radio-TV émettant sur un territoire plus restreint que la SSR. Mais eux aussi doivent obtenir une concession et se soumettre aux normes concernant la diffusion des programmes. En revanche, la presse n'est pas soumise à de telles règles, car sa diversité permet l'expression des idées les plus contradictoires.

En recourant à la Cour de Strasbourg, M. Monnat se réclamait d'un autre droit, celui de la «Convention européenne des droits de l'homme». En signant cette Convention, la Suisse soumettait son droit à un droit jugé supérieur. Nous ferons grâce à nos lecteurs des considérants qui ont motivé le jugement de la Cour. Bornons-nous à l'essentiel. L'article 10/1 déclare: *Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques...* Certes on précise que l'Etat peut soumettre les entreprises radio-TV à un «régime d'autorisisation». En outre l'art. 10/2 admet que cette liberté d'expression des médias peut connaître certaines restrictions ou sanctions «nécessaires dans une société démocratique». Or, la lecture de cet alinéa 2 nous a convaincus d'une chose: les restrictions de notre loi suisse LRTV, soit l'obligation d'une information équilibrée, ne rentrent pas dans le cadre des exceptions admises par la CEDH et qui pourraient limiter la liberté d'expression. En rendant le 21.09.2006 son arrêt qui donne raison à M. Monnat, la Cour de Strasbourg s'est conformée au texte de la CEDH et à un droit abstrait sur la liberté d'expression. Elle ne tient aucun compte des règles du droit suisse qui, lui, prend en compte, sinon la question de la vérité de l'information, tout au moins un certain équilibre entre les vues diverses et parfois opposées.

«Où va la TSR?»

M. Jean-Jacques Rapin posait cette question, choqué qu'il était par la rediffusion de l'émission contestée: «L'honneur perdu de la Suisse». Question légitime, car le jugement de Strasbourg n'est pas sans conséquences.

La première, ce fut cette rediffusion: non sans quelque triomphalisme, la TSR s'est empressée de lever l'embargo sur l'émission incriminée. Mais à notre connaissance la presse romande n'en a guère parlé. Malgré la présence du professeur Berger requisitionné pour l'occasion, nous avons l'impression que cette rediffusion ne fut qu'un pétard mouillé. Plusieurs historiens ont contesté vigoureusement le rapport Berger. Et puis il faut dire que le sujet ne

fait plus guère recette. Par contre on a irrité à nouveau les téléspectateurs qui avaient violemment réagi en 1997. Etais-je opportun pour l'image de la TSR auprès d'une partie de son public?

La seconde conséquence c'est que les plaintes collectives d'au moins 21 personnes (LRTV art. 63/1a) qui visent la transgression des règles posées dans l'art. 4 LRTV vont devenir quasi inutiles. Comment l'AIEP ou le TF pourraient-ils donner tort en cette matière à la SSR après le jugement de Strasbourg? Nous conseillons donc à des plaignants éventuels de ne pas perdre leur temps en démarches vaines. Mais cette situation nouvelle n'est pas nécessairement favorable à la TSR. Quand on a par privilège étatique une puissance considérable dans le domaine de l'information, il est malsain de donner aux citoyens le sentiment d'être sans défense face à ce pouvoir. On se rend compte ces temps (discussions sur la hausse de la redérence) que la SSR n'a pas que des amis, tant s'en faut. Il serait, nous semble-t-il, opportun que la TSR se montre encore plus soucieuse de respecter les règles d'équilibre de l'information formulées jusqu'ici par la loi. Le triomphalisme teinté d'arrogance n'est pas une bonne politique.

Autre conséquence: l'arrêt de Strasbourg ramène en quelque sorte les journalistes de la radio-TV au rang de ceux de la presse écrite qui ne sont pas tenus aux règles fixées par la LRTV. Ce n'est pas une promotion. Si X défend une thèse dans *Le Temps*, Y pourra dire le contraire dans *24 heures*. Qui s'en soucie? Par ailleurs, le monopole de la SSR est déjà sérieusement écorné: radios et TV locales et régionales ont obtenu des concessions. Quelques pour cent de la redérence leur sont maintenant accordés. D'ailleurs la nouvelle loi LRTV qui va entrer en vigueur cette année connaît

une adjonction à l'article 4: ...Si une zone de desserte est couverte par un nombre suffisant de diffuseurs, l'autorité concédante peut exempter un ou plusieurs concessionnaires de l'obligation de diversité (dans la relation des événements et des opinions, Réd.). On entendra donc moins souvent déclarer comme un argument décisif: «Y vont dit à la Radio, y zont dit à la télé!» Si les journalistes radio-TV voient leur liberté d'expression s'élargir, leur autorité auprès du public diminuer d'autant. Pour eux, pas de quoi se réjouir: ils ont maintenant la liberté de dire n'importe quoi.

Il ne faut donc pas trop s'émoiuer de l'arrêt de Strasbourg qui va de pair avec une perte de l'autorité de la SSR en matière d'information.

Nous voulons en conclusion tirer une leçon politique de cette affaire: on constate une fois de plus qu'en signant la CEDH, la Suisse se soumettrait à un droit souvent étranger à nos conceptions et aux problèmes spécifiques à notre pays. On peut disséter longuement pour savoir à quelles occasions la Suisse (ou des Suisses) auraient «perdu leur honneur». Serait-ce en 1939 en se déclarant neutre et en ne prenant pas ouvertement part dans la lutte du Bien contre le Mal? La logique voudrait que M. Monnat et les historiens qui l'inspirent aillent jusque-là: il fallait déclarer la guerre à l'Allemagne. Ou est-ce pendant la guerre, alors que le petit face au grand méchant voisin devait ruser et faire des compromis pour tenter de sauver sa vie? Ou en 1945 quand on livrait à l'URSS des internés qu'on envoyait sciemment au goulag? Pour nous, nous sommes certains en tout cas qu'en signant la CEDH, la Suisse a perdu, sinon son honneur, tout au moins une partie de sa souveraineté et par conséquent de sa liberté.

E. JOMINI

Séminaire, mode d'emploi

Nous voulons en conclusion tirer une leçon politique de cette affaire: on constate une fois de plus qu'en signant la CEDH, la Suisse se soumettrait à un droit souvent étranger à nos conceptions et aux problèmes spécifiques à notre pays. On peut disséter longuement pour savoir à quelles occasions la Suisse (ou des Suisses) auraient «perdu leur honneur». Serait-ce en 1939 en se déclarant neutre et en ne prenant pas ouvertement part dans la lutte du Bien contre le Mal? La logique voudrait que M. Monnat et les historiens qui l'inspirent aillent jusque-là: il fallait déclarer la guerre à l'Allemagne. Ou est-ce pendant la guerre, alors que le petit face au grand méchant voisin devait ruser et faire des compromis pour tenter de sauver sa vie? Ou en 1945 quand on livrait à l'URSS des internés qu'on envoyait sciemment au goulag? Pour nous, nous sommes certains en tout cas qu'en signant la CEDH, la Suisse a perdu, sinon son honneur, tout au moins une partie de sa souveraineté et par conséquent de sa liberté.

O. D.

Séminaire 2007
LIGUE VAUDOISE
CAFÉ DU VIEUX-LAUSANNE, RUE PIERRE-VIRET 6, LAUSANNE, 2^e ETAGE
ÉCOLOGIE & POLITIQUE
MERCREDI 17 janvier 2007 à 20h00
ALAIN PAPAUD
«maître et possesseur de la nature?»
JACQUES PERRIN
Des Verts de toutes les couleurs

JEUDI 25 janvier 2007 à 20h00
DENIS RAMELET

La place de l'homme dans la nature

JULIEN LE FORT

Quand l'état s'occupe de la nature

MERCREDI 31 janvier 2007 à 20h00
ISABELLE CHEVALLEY

Ecologie libérale

OLIVIER DELACRÉTAZ

Le biotope politique

Les exposés seront suivis d'une discussion. L'entrée est libre.
www.ligue-vaudoise.ch

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur le fait que la deuxième soirée aura lieu le jeudi 25 et non le mercredi 24 comme annoncé précédemment.

Politique agricole 2011

La politique agricole 2011 (PA 2011) est un Message¹ du Conseil fédéral aux Chambres concernant l'évolution de son intervention en la matière. C'est une nouvelle étape de la réforme commencée au début des années 90.

La massive protection à la frontière, destinée à soutenir en Suisse des prix à la production suffisants pour la survie des paysans, a été peu à peu remplacée par des aides directes (paiements directs) non liées aux produits. Le prix du litre de lait a passé de plus d'un franc à 70 centimes (-30 %) et celui du blé d'un franc à 50 centimes (-50 %). La « perte » a été légèrement compensée par l'accroissement des rendements et la rationalisation du travail. Mais c'est avant tout grâce aux paiements directs liés à la surface, au nombre d'animaux détenus et à la qualité des soins apportés (protection de l'environnement et respect des animaux; écologie et éthologie) que le paysan suisse a pu maintenir un revenu décent.

Ces mesures ont été surtout dictées par nos partenaires commerciaux, en particulier dans le cadre de l'organisation mondiale du commerce (OMC; GATT) à la suite de négociations tendant à supprimer toutes les entraves au commerce, donc les obstacles aux frontières, qu'il s'agisse de limitations quantitatives ou de droits de douane. Les aides directes ne sont pas encore touchées et demeurent licites.

Et le consommateur?

L'abaissement des prix à la production a-t-il profité au consommateur? Dans une certaine mesure seulement. Le prix du lait a baissé de 16 % et celui de la farine de 15 %. Les secteurs de la transformation et de la distribution ont donc prélevé une partie de la baisse des prix à la production. Mais la comparaison est difficile. Les habitudes de consommation ont beaucoup changé en 15 ans. On achète moins de lait mais plus de produits à base de lait, moins de pommes de terre mais plus de frites surgelées, de purée en sachets et de rôtissons sous vide, moins de farine, mais plus de pâtes toutes prêtes, de pizzas surgelées ou de cakes en poudre. Le prix de ces produits n'a alors plus rien à voir avec celui du kilo de pommes de terre ou de farine.

Un coût non négligeable

En 2005, la Confédération a versé près de 2,5 milliards de francs de paiements directs et a dépensé 676 millions pour la promotion des ventes, 177 millions pour les améliorations de structures et les crédits d'investissements, ainsi que 121 millions pour l'administration et la vulgarisation, la lutte contre les maladies et parasites des plantes. Cela fait en gros 3,4 milliards.

En acceptant la nouvelle politique agricole proposée dans le paquet PA 2011, l'Assemblée fédérale confirmerait les enveloppes financières de soutien à l'agriculture pour les années 2008 à 2011. Le montant global annuel serait diminué (environ 150 millions de francs

par an) et, surtout, réparti différemment. Les volets promotion des ventes et amélioration des structures seraient sensiblement réduits au profit d'une augmentation limitée des paiements directs.

Il n'y en a bientôt plus

L'objectif de PA 2011 (on ne soutient pas un secteur économique sans lui imposer des contraintes) est de réduire les dépenses de la Confédération, de faire baisser les prix à la consommation et de promouvoir le développement écologique. On le devine, ce programme fera disparaître des exploitations. Le Conseil fédéral en est conscient et compte même sur cette réduction du nombre des bénéficiaires des paiements directs pour améliorer les revenus de ceux qui resteront. Le gâteau rétrécit mais le nombre de mangeurs aussi; la part de chacun se maintient ou même s'accroît.

Il n'y a là rien de nouveau. Les statistiques sont claires: de 92 000 en 1990, les exploitations ont passé à 63 000 en 2005. Parmi elles, il n'y a plus que 45 000 entreprises à plein temps. La diminution est de l'ordre de 2 % par an, soit plus de trois par jour, dimanche compris. Mais la surface s'accroît; les domaines douanières qui freinent le commerce des produits agricoles et, par voie de conséquence, risquent de freiner le libre échange des autres biens et services. C'est d'ailleurs un objectif des négociations de l'OMC (cycle de Doha). Les accords bilatéraux avec l'Union européenne pourraient aussi être complétés par un accord de libre échange pour les produits agricoles. Il a même été question d'un tel accord avec les Etats-Unis. C'est ainsi à la lumière de ces discussions que PA 2011 doit être examiné. La nouvelle politique préconisée par le Conseil fédéral faciliterait la ratification de tels accords.

Un paysan «libéré»?

Les milieux économiques qui dépendent des marchés étrangers sont très attentifs au statut de l'agriculture en Suisse. Ils souhaitent abolir les barrières douanières qui freinent le commerce des produits agricoles et, par voie de conséquence, risquent de freiner le libre échange des autres biens et services. C'est d'ailleurs un objectif des négociations de l'OMC (cycle de Doha). Les accords bilatéraux avec l'Union européenne pourraient aussi être complétés par un accord de libre échange pour les produits agricoles. Il a même été question d'un tel accord avec les Etats-Unis. C'est ainsi à la lumière de ces discussions que PA 2011 doit être examiné. La nouvelle politique préconisée par le Conseil fédéral faciliterait la ratification de tels accords.

Il y a quelques semaines, la Fondation Avenir Suisse, porte-voix de quatorze des plus importantes multinationales suisses, a publié un livre (en allemand uniquement; *Der breite Bauer*) pour « libérer » le paysan. Elle y expose sa vision très libérale de l'avenir agricole helvétique. On caricature par souci de concision: le paysan doit devenir un libre entrepreneur; il faut le libérer des carcans et contraintes qui l'empêchent d'être efficace et d'abaisser ses coûts; en contrepartie, l'aide de la Confédération doit être sensiblement réduite. Cette publication sort quelques jours avant un débat important d'entrée en matière sur PA 2011 au Conseil des Etats.

Nous trouvons parfois dans nos boîtes aux lettres des offres pour des balades sans aucun intérêt mais néanmoins – paraît-il – réservées expressément à notre nom, strictement personnelles et rigoureusement intramissibles. La faveur est plaisante... surtout quand notre nom ne figure nulle part sur ladite publicité, répandue indistinctement dans tous les immeubles du quartier. Pourtant ce genre d'attrape-nigaud est beaucoup moins exaspérant que ceux qui essayent vraiment de « personnaliser » leurs envois en commentant leur bafouille par d'horribles « Cher Monsieur Untel » et « Chère Madame Chose » (qui sont des germains déplaisants, contrairement à beaucoup d'autres germanismes), voire d'affreux « Bonjour Jules Bolomey ». On ne dira rien ici de la nouvelle mode du tattoinement dont usent à notre égard quelques marchands de tapis, de téléphones et de produits de lessive.

Les caprices de l'informatique donnent parfois des résultats comiques, du genre: «Cher Monsieur Garage du

par an) et, surtout, réparti différemment. Les volets promotion des ventes et amélioration des structures seraient sensiblement réduits au profit d'une augmentation limitée des paiements directs.

L'objectif de PA 2011 (on ne soutient pas un secteur économique sans lui imposer des contraintes) est de réduire les dépenses de la Confédération, de faire baisser les prix à la consommation et de promouvoir le développement écoLOGIQUE. On le devine, ce programme fera disparaître des exploitations. Le Conseil fédéral en est conscient et compte même sur cette réduction du nombre des bénéficiaires des paiements directs pour améliorer les revenus de ceux qui resteront. Le gâteau rétrécit mais le nombre de mangeurs aussi; la part de chacun se maintient ou même s'accroît.

Il n'y a là rien de nouveau. Les statistiques sont claires: de 92 000 en 1990, les exploitations ont passé à 63 000 en 2005. Parmi elles, il n'y a plus que 45 000 entreprises à plein temps. La diminution est de l'ordre de 2 % par an, soit plus de trois par jour, dimanche compris. Mais la surface s'accroît; les domaines douanières qui freinent le commerce des produits agricoles et, par voie de conséquence, risquent de freiner le libre échange des autres biens et services. C'est d'ailleurs un objectif des négociations de l'OMC (cycle de Doha). Les accords bilatéraux avec l'Union européenne pourraient aussi être complétés par un accord de libre échange pour les produits agricoles. Il a même été question d'un tel accord avec les Etats-Unis. C'est ainsi à la lumière de ces discussions que PA 2011 doit être examiné. La nouvelle politique préconisée par le Conseil fédéral faciliterait la ratification de tels accords.

Un paysan «libéré»?

Les milieux économiques qui dépendent des marchés étrangers sont très attentifs au statut de l'agriculture en Suisse. Ils souhaitent abolir les barrières douanières qui freinent le commerce des produits agricoles et, par voie de conséquence, risquent de freiner le libre échange des autres biens et services. C'est d'ailleurs un objectif des négociations de l'OMC (cycle de Doha). Les accords bilatéraux avec l'Union européenne pourraient aussi être complétés par un accord de libre échange pour les produits agricoles. Il a même été question d'un tel accord avec les Etats-Unis. C'est ainsi à la lumière de ces discussions que PA 2011 doit être examiné. La nouvelle politique préconisée par le Conseil fédéral faciliterait la ratification de tels accords.

Il y a quelques semaines, la Fondation Avenir Suisse, porte-voix de quatorze des plus importantes multinationales suisses, a publié un livre (en allemand uniquement; *Der breite Bauer*) pour « libérer » le paysan. Elle y expose sa vision très libérale de l'avenir agricole helvétique. On caricature par souci de concision: le paysan doit devenir un libre entrepreneur; il faut le libérer des carcans et contraintes qui l'empêchent d'être efficace et d'abaisser ses coûts; en contrepartie, l'aide de la Confédération doit être sensiblement réduite. Cette publication sort quelques jours avant un débat important d'entrée en matière sur PA 2011 au Conseil des Etats.

Nous trouvons parfois dans nos boîtes aux lettres des offres pour des balades sans aucun intérêt mais néanmoins – paraît-il – réservées expressément à notre nom, strictement personnelles et rigoureusement intramissibles. La faveur est plaisante... surtout quand notre nom ne figure nulle part sur ladite publicité, répandue indistinctement dans tous les immeubles du quartier. Pourtant ce genre d'attrape-nigaud est beaucoup moins exaspérant que ceux qui essayent vraiment de « personnaliser » leurs envois en commentant leur bafouille par d'horribles « Cher Monsieur Untel » et « Chère Madame Chose » (qui sont des germains déplaisants, contrairement à beaucoup d'autres germanismes), voire d'affreux « Bonjour Jules Bolomey ». On ne dira rien ici de la nouvelle mode du tattoinement dont usent à notre égard quelques marchands de tapis, de téléphones et de produits de lessive.

Les caprices de l'informatique donnent parfois des résultats comiques, du genre: «Cher Monsieur Garage du

pour compléter leurs revenus. La suppression des paiements directs les condamnerait pratiquement tous.

On a l'impression, depuis de nombreuses années, que les domaines agricoles disparaissent à un rythme régulier. Le mouvement semble inexorable et indépendant des mesures prises. Depuis la seconde guerre mondiale, ceux qui font la politique agricole se divisent en deux clans. Les libéraux, qui proclament que le paysan est un entrepreneur comme un autre et qu'on doit lui appliquer les mêmes règles qu'à un ferblantier, un carreleur, un garagiste ou un installateur de réseaux informatiques. Les autres, qui sont pour la plupart des écologistes conservateurs, veulent maintenir à tout prix un maximum de paysans, qu'ils importe la taille du domaine et l'incidence du progrès technique; « *small is beautiful* » et on peut ainsi, non sans une pointe de nostalgie, feuilleter les albums de photos jaunies en se disant que tout est presque comme avant.

Des paysans indispensables

Mais la réalité est plus complexe. Les rendements se sont envolés grâce au succès de la recherche agronomique; un hectare de blé produisait 2500 kilos en 1950 et en produit aujourd'hui près de 8000. Les produits phytosanitaires sont toujours plus efficaces, même sans OGM. Les engrangis sont utilisés scientifiquement et avec l'aide de l'ordinateur qui est devenu un outil sur lequel le paysan passe plus de temps qu'avec sa charre. Les machines actuelles permettent à un seul homme de travailler des dizaines d'hectares. Les robots de traite exigent des cheptels laitiers de plus de 100 vaches. Les associations d'agriculteurs regroupent les forces, agrandissent les terres, rassemblent les troupeaux et autorisent les associés à prendre des vacances.

Le paysan est presque un entrepreneur comme un autre

Chaque Etat souverain a une armée. En temps de paix, elle ne sert à rien. Mais on la garde quand même, et ça coûte cher. Que ferait-on sans pétrole? On s'inquiète, on fore dans tous les recoins de la

planète et on pronostique à tour de bras la pénurie pour dans 20, 30 ou 100 ans. Les prix prennent l'ascenseur mais le consommateur paie sans trop se plaindre. Le paysan produit de quoi nourrir ses semblables. Sans manger, on meurt et, alors, qu'importe le carburant de nos voitures, le maïs ouz de nos chauffages ou la défense nationale; un peuple affamé capite.

Le paysan produit de quoi nourrir ses semblables. Sans manger, on meurt et, alors, qu'importe le carburant de nos voitures, le maïs ouz de nos chauffages ou la défense nationale; un peuple affamé capite.

On ne peut confier à d'autres le soin de nous défendre. L'armée de l'autre, c'est celle de l'envahisseur, qu'il soit loin ou proche, Etat ou groupe terroriste. On ne peut laisser aux autres, loin ou proches, le soin exclusif de nous nourrir.

Nous devons conserver des paysans suisses, en nombre et qualité suffisants. Ils doivent être en mesure d'augmenter leur production en cas de difficulté d'approvisionnement. Cette assurance coûte; il faut en payer les primes. Le raccourci est peut-être réducteur, mais c'est la seule vraie et solide raison qui autorise et constraint la Confédération à soutenir l'agriculture. En proportion, ce soutien n'a jamais été aussi faible, soit 7,3 % de l'ensemble des dépenses, derrière la prévoyance sociale (14 milliards par an), les finances et les impôts (10 milliards), les transports (7,8 milliards) et la défense nationale (4,5 milliards). Les dépenses pour l'agriculture sont en régression depuis plusieurs années.

Finalement, l'entretien du paysage, la protection de l'environnement et l'occupation décentralisée du territoire ne sont que des justifications supplémentaires pour défendre auprès de certains les dépenses de la Confédération en faveur de l'agriculture.

La politique agricole 2011, dont on peut critiquer tel ou tel aspect, est en tous cas plus sensée que les propositions d'Avenir Suisse.

Finallement, l'entretien du paysage, la protection de l'environnement et l'occupation décentralisée du territoire ne sont que des justifications supplémentaires pour défendre auprès de certains les dépenses de la Confédération en faveur de l'agriculture.

Le paysan, de près de 300 pages, est publié dans la Feuille fédérale de 2006, pages 6027 à 6320. (Voir www.admin.ch/ch/fi/fi/2006/6027.pdf).

Encore faudrait-il que la base de données clients n'indique pas *n'importe quoi*, se renseigne un peu sur lesdits clients et fasse preuve d'un minimum de tact à leur égard. On croit que les commerçants enregistrent des informations confidentielles sur nos habitudes de consommation, mais rien n'est plus faux. Ainsi l'auteur de ces lignes a-t-il récemment reçu un courrier adressé aux « Chers amis de la montagne, de la nature et du sport! » Rien que ça! Alors je dis: Non Messieurs! Ce n'est pas en insultant les gens que vous allez leur vendre quelque chose!

LE RONCHON

Le Coin du Ronchon

JEAN-MICHEL HENNY

«Le Message», de près de 300 pages, est publié dans la Feuille fédérale de 2006, pages 6027 à 6320. (Voir www.admin.ch/ch/fi/fi/2006/6027.pdf).

JEAN-MICHEL HENNY

«Le Message», de près de 300 pages, est publié dans la Feuille fédérale de 2006, pages 6027 à 6320. (Voir www.admin.ch/ch/fi/fi/2006/6027.pdf).

JEAN-MICHEL HENNY

«Le Message», de près de 300 pages, est publié dans la Feuille fédérale de 2006, pages 6027 à 6320. (Voir www.admin.ch/ch/fi/fi/2006/6027.pdf).

JEAN-MICHEL HENNY

«Le Message», de près de 300 pages, est publié dans la Feuille fédérale de 2006, pages 6027 à 6320. (Voir www.admin.ch/ch/fi/fi/2006/6027.pdf).

JEAN-MICHEL HENNY

«Le Message», de près de 300 pages, est publié dans la Feuille fédérale de 2006, pages 6027 à 6320. (Voir www.admin.ch/ch/fi/fi/2006/6027.pdf).

JEAN-MICHEL HENNY

«Le Message», de près de 300 pages, est publié dans la Feuille fédérale de 2006, pages 6027 à 6320. (Voir www.admin.ch/ch/fi/fi/2006/6027.pdf).

JEAN-MICHEL HENNY

«Le Message», de près de 300 pages, est publié dans la Feuille fédérale de 2006, pages 6027 à 6320. (Voir www.admin.ch/ch/fi/fi/2006/6027.pdf).

JEAN-MICHEL HENNY

«Le Message», de près de 300 pages, est publié dans la Feuille fédérale de 2006, pages 6027 à 6320. (Voir www.admin.ch/ch/fi/fi/2006/6027.pdf).

JEAN-MICHEL HENNY

«Le Message», de près de 300 pages, est publié dans la Feuille fédérale de 2006, pages 6027 à 6320. (Voir www.admin.ch/ch/fi/fi/2006/6027.pdf).

JEAN-MICHEL HENNY

«Le Message», de près de 300 pages, est publié dans la Feuille fédérale de 2006, pages 6027 à 6320. (Voir www.admin.ch/ch/fi/fi/2006/6027.pdf).

JEAN-MICHEL HENNY